

Comité syndical du 08 mars 2022

Liste des délibérations

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Numéro	Objet	Vote
1/2022	Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2021	Approuvé
2/2022	Accueil d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée	Approuvé
3/2022	Débat obligatoire prévu par l'ordonnance du 17 février 2021 portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire	Approuvé
4/2022	Rapport d'orientation budgétaire 2022	Approuvé
5/2022	Vote des taux des contributions des collectivités membres au SIEMU pour l'année 2022	Approuvé